

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2018

Le mardi 4 décembre 2018, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI

EXCUSES :

Mme Claire SADDY,
Mme Anne-Sophie CONDEMINE
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
M. Kader CHARNI
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

M. BRUMM

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2018 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - 29144 - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au Contrat Enfance Jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2018 - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'autorisation de signer l'avenant n° 3 au Contrat Enfance Jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2018.

En effet, la ville de Lyon poursuit un objectif de développement de l'accueil des enfants et des jeunes lyonnais jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le déploiement et la qualité de l'offre d'accueil à destination de ces populations en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Dans cette perspective, la Ville s'est engagée à poursuivre le développement de cette offre d'accueil, en signant, le 3^{ème} Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) le 21 décembre 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Il couvre la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Ce CEJ permet aussi de conclure des avenants annuels qui prennent en compte les nouveaux projets lors de leur mise en œuvre opérationnelle et concourent ainsi au développement de l'offre de services aux Lyonnais.

Connaissant l'accroissement de la population dans notre arrondissement, je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - 29152 - Programmation Projet éducatif territorial (PEdT) Temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2019 et inscriptions budgétaires - Direction de l'Éducation.

Rapporteur : Paolo DA COSTA

M. DA COSTA : Notre conseil d'arrondissement se prononce chaque année sur ce rapport.

Il s'agit de l'attribution des séjours en classes transplantées de janvier à juin 2019.

Pour cette période, 146 classes transplantées seront subventionnées pour permettre le départ d'environ 3 650 élèves.

Le coût financier de cette programmation s'élève à près de 240 000 euros. Six écoles de notre arrondissement sont concernées par ces classes transplantées, comme vous avez pu le constater dans ce rapport.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

M. GEOURJON : *Nous nous étonnons que certaines activités soient réservées à certaines écoles en fonction du quotient familial moyen par école. Je trouve que c'est un critère injuste parce que global ; à titre d'exemple, sur le 7^e arrondissement, l'école élémentaire Gilbert Dru n'a pas accès à un certain nombre d'expérimentations comme « graine de lecteur » alors que l'école élémentaire Marc Bloch y a accès.*

Il aurait été plus juste de faire cette analyse par élève et de donner une aide plus importante aux familles qui ont un quotient familial plus faible ; ça permettrait d'avoir une aide plus forte, un accompagnement éducatif plus performant et plus poussé pour les enfants qui en ont le plus besoin et non pas de raisonner pour l'école dans sa globalité car c'est une vision macroscopique et c'est dommage.

Pour ces raisons, je m'abstiendrai sur ce rapport.

Mme DAGORNE : *Comme Christophe GEOURJON, nous nous abstenons sur ce dossier pour les mêmes raisons qui seront développées au conseil municipal.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

3 - 29232 - Lyon 7^e - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'opération de désamiantage, démolition et dépollution des parcelles 1-3 rue du Vercors réalisée dans le cadre de la relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer - EI 07143 - numéro d'inventaire 07143T003 et 07143T004 - Adaptation de l'opération n° 07143002 et réduction de l'AP n° 2016-1, programme 00014 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'un avenant à la convention de versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon par la ville de Lyon, pour l'opération de construction du CIRC.

Nous avons déjà vu passer ce dossier en conseil d'arrondissement et en conseil municipal. La Ville, la Métropole et l'Etat ont en effet conclu une convention -cadre pour la construction du CIRC qui sera localisé à la place des actuels établissements de transfusion sanguine sur l'avenue Tony Garnier.

Il était prévu la participation de la Ville à ce fonds de concours et la mise à disposition et la cession gratuite du terrain de 9 000 m². Cette mise à disposition s'accompagnait d'un financement de la démolition, de la dépollution, du désamiantage et des études afférentes ; dans la convention –cadre, il était indiqué un montant allant de 2 millions d'euros à 3 850 000 € toutes dépenses confondues.

Les études préalables ayant eu lieu, ce montant est ramené à 538 243 euros pour le marché de travaux et 176 956 euros pour le marché d'étude, soit un montant total de 708 426 euros TTC.

Il est proposé cet avenant instituant le montant définitif de la participation de la ville de Lyon à ce fonds de concours en plus de la mise à disposition du terrain.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

M. GEOURJON : *Je voterai ce rapport parce que maintenir la présence du CIRC à Lyon et dans notre métropole est un enjeu stratégique et donc ce sera avec satisfaction que je voterai ce rapport même si effectivement, tout dérapage budgétaire est à regretter.*

Mon intervention va au-delà de ce rapport ; c'est vrai que l'arrivée du CIRC à Gerland est un plus pour l'ensemble du technopole et du site universitaire et scientifique de Gerland qui est fortement connoté et marqueté biologie, sciences de la vie par la Métropole et les établissements universitaires.

Dans ce cadre -là, je trouve dommage qu'un grand tènement qui avait été libéré il y a quelques mois, le tènement Urban Garden qui avait vocation à accueillir des entreprises du domaine des sciences de la vie, devienne finalement un siège tertiaire, alors que ce tènement est à 25 m de l'Institut de Génomique fonctionnelle de Lyon, à 100 m de l'IRT BioAster, à 200 m du CIRC, à 300 m de l'IBCP et à 400 m de l'ENS.

C'est un simple regret sur le changement de l'affectation de ce terrain, de biologie à tertiaire. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - 29116 - Programmation au titre de l'exercice 2018 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit comme nous le faisons habituellement à cette époque, de solliciter les financements auprès de la Métropole de Lyon et de l'ANRU pour le cofinancement des postes des missions territoriales qui permettent de suivre la politique de la ville ; nous avons passé en juillet dernier cette demande de financement auprès de l'Etat, il s'agit maintenant de demander le cofinancement auprès de la Métropole et de l'ANRU.

Dans notre arrondissement, cela concerne la Mission Gerland pour un poste de chef de projet territorial et un poste de chargé de communication.

La délibération précise les montants, ainsi que les montants fléchés vers les enquêtes « écoute habitants », l'évaluation continue de la convention territoriale politique de la ville et la mission de coopération culturelle, qui interviennent sur tout le territoire de la ville de Lyon.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - 28977 - Lyon 7^e - Approbation d'une convention de transfert de gestion à l'euro symbolique au profit de l'INSERM des volumes 44 et 55 situés dans l'enceinte du site "ville de Lyon - Fondation Mérieux" 19 avenue Tony Garnier - EI 07 245 N°07 245 V 002 et 07 245 V 004 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous restons à Gerland et sur le domaine de la santé puisque cette délibération fait suite à une première délibération que nous avons passée en septembre dernier, sur le tènement qui accueille aujourd'hui le laboratoire P4 qui est propriété à la fois de la Fondation Mérieux via la SCI Arloing, qui est propriété également de l'INSERM. Lorsque l'INSERM a manifesté son souhait de faire un certain nombre de travaux sur le bâtiment, il est apparu que la maîtrise foncière n'était pas très claire et que la ville de Lyon avait des propriétés en propre sur ce terrain et qu'il convenait de faire des régularisations d'un certain nombre de parcelles et de volumes.

Une partie de ces régularisations a été faite en septembre dernier notamment avec la foncière de la Fondation Mérieux, il reste aujourd'hui à faire les régularisations auprès de l'INSERM qui fera des travaux importants de rénovation des façades et des toits du bâtiment, changement des installations sanitaires et électriques pour 2,5 millions d'euros.

Par cette délibération, il est proposé des échanges de terrains et une mise à plat des conventions de propriété entre la ville de Lyon et l'INSERM à l'euro symbolique.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - 29059 - Attribution de subventions à divers organismes. Exercice 2019 Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Ce rapport a trait à l'attribution de subventions à divers organismes.

Conformément à l'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des Règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le conseil municipal peut décider soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire, soit d'établir dans un état annexé au budget une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention ; c'est cette option qui a été choisie.

L'ensemble des subventions dont les bénéficiaires et le montant sont connus au moment de l'adoption du budget, font l'objet de la liste.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - 28871 - Changement de dénomination de la ruelle Docteur Salvat en rue Docteur Salvat à Lyon 7^e - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération concerne le changement de la dénomination de la ruelle Docteur Salvat en rue Docteur Salvat à Lyon 7^e.

Cette ruelle qui relie la rue Béchevelin à la rue Bancel, au nord de la rue Chevreul a été dénommée par le conseil municipal du 9 février 1953 ruelle du Docteur Salvat.

Cependant, cette voie est enregistrée dans les référentiels des voies de la Métropole de Lyon et de la ville de Lyon comme la « rue Docteur Salvat ».

Il vous est donc proposé, en accord avec Madame la Maire du 7^{ème} arrondissement, de régulariser le changement de dénomination de « ruelle Docteur Salvat » en « rue Docteur Salvat ».

Le docteur Salvat (1871-1944) était un pharmacien.

La délibération de 1953 indique que le Docteur Salvat exploitait une pharmacie à l'angle des rues Chevreul et Sébastien Gryphe.

Il fut également directeur de l'Institut Pasteur de Tananarive et professeur à l'Ecole de médecine de cette ville.

Il est mentionné enfin que le docteur Salvat rendit de « grands services à la population du 7^e arrondissement » et trouva la mort au cours du bombardement de la ville, le 26 mai 1944.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 18h55.